COMMISSION RÉGIONALE FÉMININE
GESTION DES COMPÉTITIONS

Procès-Verbal de la réunion : jeudis 13 et 20 avril 2023

MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES
Mme A-HORTH Armide	Mr ADA Antoine
Mr GLORIE Jean-Claude	Mr NOUVET Yannick
Mme SIANO Annabelle	
Mme JOSEPH-DEVEAU Sonia	
Mme LOUISE Laure	
Mme SILEBER Rolande	

Le jeudi 20 avril 2023 à 18H00, la Commission Régionale Féminine - Gestion des Compétitions s'est réunie pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1- **Examen des litiges**
2- **Enregistrement des feuilles de matchs et résultats**

RAPPELS

Les demandes de **report de match** sont régies par l'article 46 alinéa 6 des règlements sportifs généraux : Un club peut demander le report d'une rencontre pour cause de décès, d'un joueur, d'un dirigeant licencié, de l'un de leur parent proche (conjoint, ascendant, descendant, frère ou sœur) ou d'un ancien du club, lorsque les obsèques ont lieu le jour du match.

1 EXAMEN DES LITIGES

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG.

♦ FC OYAPOCK – SC KOUROUCIEN

Match de la 7ème journée du championnat du 26 février 2023
Réclamation du SC Kouroucien sur la participation et la qualification de la joueuse numéro 2 du FC OYAPOCK PENHA DE OLIVEIRA Layane 960414762, la licence de cette joueuse ne comporte pas de cachet de sur-classement.

La commission jugeant en première instance :
Il résulte de l'article – 141 bis, la qualification et/ ou la participation des joueurs peut être contestée soit après la rencontre, en formulant une réclamation auprès de la commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1, ou une demande d'évocation, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2
Agissant sur les dispositions de l'article 187.1
Vu la FMI,
Vu la réclamation du SC KOUROUCIEN sur la participation et la qualification de la joueuse numéro 2 du FC OYAPOCK PENHA DE OLIEIRA Layane 960414762 fait à la mi-temps du match cité en objet, pour la dire recevable en la forme,
Vu la confirmation de la réclamation par courriel du SC Kouroucien,
Vu que madame PENHA DE OLIEIRA Layane à une licence de la catégorie U16,
Considérant que pour évoluer en catégorie sénior les joueuses de la catégorie U16 doivent obtenir une autorisation de la commission régionale médicale pour jouer en catégorie sénior, conformément à l'article 73.2 des R.G. de la F.F.F,
Vu les informations en possession de la commission,

- Absence du cachet de sur-classement sur la licence,
- Absence d'autorisation de la commission régionale médicale de la LFG

Considérant que madame PENHA DE OLIEIRA Layane du FC OYAPOCK n'est pas qualifié pour participer aux compétitions séniors,

Considérant que le club du FC OYAPOCK est informé de cette réclamation, vu l'inscription sur la FMI,
Considérant que le club FC OYAPOCK n'a pas formulé d'observation suite à cette réclamation,

Par ces considérants,
Conformément à l'article 187.1, la commission décide,
De donner match perdu par pénalité au club de FC Oyapock qui marque 0 point au classement général.
Le club du SC Kouroucien ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match.
Le club du SC Kouroucien marque 1 point au classement sans buts marqués.

♦ <u>YANA SPORT ELITE ACADEMY – ASC KARIB</u>
Match de la 5ème journée du championnat du 28 janvier 2023

Match de la 5ème journée du championnat du 28/01/2023 :

Match arrêté à la 48ème minute de jeu pour cause de terrain non conforme.
La commission jugeant en première instance :
Vu la FMI,
Vu que le match a été arrêté pour cause de terrain non conforme à la 48ème minute de jeu,
Vu les règlements,
Décide que le match doit être rejoué.
Demande à la CROC de programmer ce match.

♦ <u>FC OYAPOCK – A.J.B.A.</u>
Match de la 12ème journée du championnat du 01 avril 2023

Match de la 12ème journée du championnat du 01/04/2023 :

La commission jugeant en première instance :
Vu l'absence de la FMI,
Vu l'Article 139 alinéa 1§2, des Règlements Généraux de la FFF,
Vu l'Article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF,
Demande aux clubs du FC OYAPOCK et l'A.J.B.A, de bien vouloir nous faire parvenir leurs explications quant à l'absence de la FMI.
Retour attendu le jeudi 27 avril 2023 à 12h00.

♦ <u>Y.S.E.A. – OLYMPIQUE DE CAYENNE</u>
Match de la 10ème journée du championnat du 18 mars 2023

Match de la 10ème journée du championnat du 18/03/2023 :

La commission jugeant en première instance :
Vu l'absence de la FMI,
Vu l'Article 139 alinéa 1§2, des Règlements Généraux de la FFF,
Vu l'Article 139 (bis) des Règlements Généraux de la FFF,
Demande aux clubs du Y.S.E.A. et l'OLYMPIQUE DE CAYENNE, de bien vouloir nous faire parvenir leurs explications quant à l'absence de la FMI.
Retour attendu le jeudi 27 avril 2023 à 12h00.

♦ SC KOUROUCIEN – FC OYAPOCK
Match de la 13ème journée du championnat du 15 avril 2023

Match de la 13ème journée du championnat du 15/04/2023 : MATCH NON JOUE

La commission jugeant en première instance :

Vu la FMI transmise par le SC KOUROUCIEN,
Vu l'absence de l'équipe FC OYAPOCK,
Par ces considérants, la commission décide ;

De dire que le FC OYAPOCK est déclaré FORFAIT (1)
De donner match perdu par FORFAIT au FC OYAPOCK qui marque zéro point au classement général.
De donner match gagné par FORFAIT au SC KOUROUCIEN sur le score de trois buts à zéro (3-0).

3 ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHS ET DES RESULTATS

¼ Finale de la Coupe de GUYANE			
DATE	**MATCH**	**SCORE**	**OBSERVATIONS**
25/03/2023	FC OYAPOCK – COSMA FOOT	2/2	**TAB 3/5**
CHAMPIONNATS - CENTRE			
10ème journée			
18/03/2023	Y.S.E.A. – OLYMPIQUE DE CAYENNE		**FEUILLE DE MATCH EN ATTENTE**
12ème journée			
01/04/2023	FC OYAPOCK – A.J.B.A.		**FEUILLE DE MATCH EN ATTENTE**
13ème journée			
15/04/2023	SC KOUROUCIEN – FC OYAPOCK		**ABSENCE DE FC OYAPOCK**
CHAMPIONNATS - OUEST			
5ème journée			
15/04/2023	ASC OUEST – LOYOLA OC	0-4	

Article 87 : Etablissement et Transmission de feuille de match

87-4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrées après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

Homologation et classement

Conformément au règlement de la LFG les matchs qui suivent sont homologués :

Régionale 1 Féminin Senior Poule A

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	Loyola O.C.	20	5	5	0	0	0	23	2	21
2	C.O.S.M.A. Foot	17	5	4	0	1	0	25	4	21
3	A.S.C. Agouado	7	5	1	0	3	1	9	16	-7
4	A.S.C.O	5	5	0	0	5	0	2	37	-35

N Match	Date - Match	Score
25452404	26/11/2022 C.O.S.M.A. Foot 1 - Loyola O.C. 1	0 - 1
25452405	05/03/2023 A.S.C. Agouado 1 - A.S.C.O 1	5 - 1
25452406	10/12/2022 Loyola O.C. 1 - A.S.C. Agouado 1	3 - F
25452407	11/12/2022 A.S.C.O 1 - C.O.S.M.A. Foot 1	1 - 11
25452408	14/01/2023 C.O.S.M.A. Foot 1 - A.S.C. Agouado 1	2 - 1
25452409	14/01/2023 Loyola O.C. 1 - A.S.C.O 1	10 - 0
25452412	11/03/2023 Loyola O.C. 1 - A.S.C. Agouado 1	5 - 2
25452413	04/02/2023 C.O.S.M.A. Foot 1 - A.S.C.O 1	7 - 0
25452414	18/03/2023 A.S.C. Agouado 1 - C.O.S.M.A. Foot 1	1 - 5
25452415	15/04/2023 A.S.C.O 1 - Loyola O.C. 1	0 - 4

****

Régionale 1 Féminin Senior Poule B

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff
1	S.C. Kouroucien	29	9	7	2	0	0	0	26	5	21
2	Olympique De Cayenne	21	7	4	2	1	0	0	25	9	16
3	F.C. Oyapock	16	7	4	0	2	2	1	23	7	16
4	Yana Sport Elite	14	6	2	2	2	0	0	13	13	0
5	A.S.C. Karib	11	8	1	0	7	0	0	6	50	-44
6	A.J. Balata Abriba	10	7	1	0	6	0	0	12	21	-9
7	Ent. Soula-Etoiles	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

N Match	Date - Match	Obs.	Score
25452456	01/12/2022 A.J. Balata Abriba 1 - Olympique De Cayenne 1		3 - 6
25452457	03/12/2022 S.C. Kouroucien 1 - Yana Sport Elite 1		0 - 0
25452459	21/01/2023 Yana Sport Elite 1 - F.C. Oyapock 1		0 - 8
25452460	14/12/2022 S.C. Kouroucien 1 - Olympique De Cayenne 1		1 - 1
25452462	21/01/2023 A.S.C. Karib 1 - A.J. Balata Abriba 1		0 - 4
25452464	07/01/2023 F.C. Oyapock 1 - Olympique De Cayenne 1	Pénalité	0 - 3
25452465	18/02/2023 S.C. Kouroucien 1 - A.S.C. Karib 1		9 - 0
25452467	14/01/2023 Olympique De Cayenne 1 - Yana Sport Elite 1		1 - 1
25452468	14/01/2023 A.S.C. Karib 1 - F.C. Oyapock 1		0 - 8

N Match	Date - Match	Obs.	Score
25452471	28/01/2023 S.C. Kouroucien 1 - A.J. Balata Abriba 1		2 - 1
25452473	28/01/2023 Yana Sport Elite 1 - A.S.C. Karib 1		5 - 0
25452475	04/02/2023 A.S.C. Karib 1 - Olympique De Cayenne 1		0 - 11
25452478	11/02/2023 A.J. Balata Abriba 1 - F.C. Oyapock 1		1 - 4
25452479	26/02/2023 F.C. Oyapock 1 - S.C. Kouroucien 1	Pénalité	0 - 0
25452480	18/02/2023 Yana Sport Elite 1 - A.J. Balata Abriba 1		3 - 1
25452487	04/03/2023 F.C. Oyapock 1 - Yana Sport Elite 1		3 - 0
25452488	04/03/2023 Olympique De Cayenne 1 - S.C. Kouroucien 1		1 - 3
25452490	16/03/2023 A.J. Balata Abriba 1 - A.S.C. Karib 1		2 - 3
25452493	11/03/2023 A.S.C. Karib 1 - S.C. Kouroucien 1		2 - 5
25452499	22/03/2023 A.J. Balata Abriba 1 - S.C. Kouroucien 1		0 - 3
25452501	26/03/2023 A.S.C. Karib 1 - Yana Sport Elite 1		0 - 9
25452503	01/04/2023 Olympique De Cayenne 1 - A.S.C. Karib 1		2 - 1
25452507	15/04/2023 S.C. Kouroucien 1 - F.C. Oyapock 1		3 - F

Fin de la séance à 19h45.

La Secrétaire de séance

Mme Annabelle SIANO

La Présidente de séance

Mme Armide A-HORTH